

## ARRÊTÉ N°64/2026

**OBJET : Délégation de fonctions à Monsieur Brice MILLE– Conseiller municipal**

**Le Maire de la Commune de MESSIMY,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122.18, L 2122.22, L 2122.23,

Vu la délibération n° 06-2026 du 20 mars 2026 fixant à 5 membres le nombre d'adjoints au Maire de la Commune de Messimy,

Vu le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 20 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des adjoints,

Considérant l'élection de Monsieur Brice MILLE en qualité de conseiller municipal,

Considérant qu'en application de l'article L 2122-18 du Code Général des Territoriales le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ou conseillers municipaux,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, Monsieur Brice MILLE, Conseiller municipal, est délégué, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026, pour assurer, dans les limites des compétences communales, les fonctions afférentes aux domaines suivants :

**- Enfance :**

- . Animation de la commission « Enfance -jeunesse »
- . Préparation du budget « Enfance - jeunesse »
- . Référent des directeurs des écoles maternelles et élémentaires de la commune : participation aux conseils d'école, examen des demandes particulières, mise en place de projets et/ou animations avec les écoles...
- . Référent auprès des associations de parents d'élèves
- . Référent auprès des services de l'éducation nationale et différents partenaires de la communauté éducative : centre médico-scolaire, DASEN, chefs d'établissement des collèges et lycées du secteur, commission liées aux dérogations scolaires, RASED, transports scolaires...
- . Partenariat avec les différentes structures intercommunales : crèches, RAM, centres de loisirs, CCVL...

**- Jeunesse :**

- . Animation de la commission « Enfance -jeunesse »
- . Préparation du budget « Enfance - jeunesse »
- . Définition et suivi de la mise en œuvre de la politique « jeunesse » de la commune
- . Conduite et suivi des dossiers relatifs l'accueil de loisirs municipal (Espace Jeunes)
- . Conduite et suivi des dossiers relatifs à la gestion du service périscolaire municipal
- . Référent auprès de l'association gérant le restaurant d'enfants de la commune

. Représentant de la Commune auprès de la Communauté de Communes pour les commissions Enfance/Jeunesse

**ARTICLE 2 :** Monsieur Brice MILLE, Conseiller municipal, assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence.

**ARTICLE 3 :** Brice MILLE est informé que cette délégation de fonctions ne comporte pas de délégation de signature.

**ARTICLE 4 :** La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- porté à la connaissance de l'intéressé ;
- publié sur le site internet de la commune

Copie sera transmise à :

- Madame la Préfète du Rhône
- Monsieur le Receveur municipal.

Fait à Messimy, le 30 mars 2026

Le Maire,

Jean-Jacques BOBICHON



Affiché le 31.03.26

Transmis en Préfecture le 31.03.26

Notifié à l'intéressé le 31.03.26